

REGION WALLONNE

Le Ministre de l'Environnement, de la Transition écologique, de l'Aménagement du Territoire, des Travaux publics, de la Mobilité, des Transports, du Bien-être animal et des Zonings

Arrêté ministériel approuvant la modification de la composition de la Commission consultative communale d'Aménagement du Territoire et de Mobilité de Stoumont

Vu le Code de Développement territorial, les articles D.I.10 et D.I.17 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 28 juillet 2017 fixant la répartition des compétences entre les ministres et réglant la signature des actes du Gouvernement ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 3 août 2017 portant règlement du fonctionnement du Gouvernement ;

Vu la circulaire ministérielle du 19 juin 2007 relative à la mise en œuvre des commissions consultatives communales d'aménagement du territoire et de mobilité (CCATM);

Vu l'arrêté ministériel du 7 novembre 2013 approuvant le renouvellement de la composition de la CCATM de Stoumont ;

Vu la délibération du conseil communal du 22 novembre 2017 actant des modifications dans la composition de ladite commission ;

Vu la démission de Messieurs Guy COLSON et Freddy GASPARD en date respectivement du 20 septembre 2016 et du 6 octobre 2016 de leur poste de membre effectif représentant le secteur privé au sein de la Commission ;

Vu la démission de Monsieur Etienne LORENT, membre suppléant représentant le secteur privé au sein de la commission ;

Vu les absences consécutives et non justifiées de Messieurs Francis BASTIN, membre effectif et Alain DOGNE, membre suppléant, tous deux représentant le secteur privé, et par conséquent, le Conseil communal a décidé de les remplacer ;

Considérant que le conseil communal a désigné Monsieur Alain MONSEUR pour continuer le mandat de Monsieur COLSON, Monsieur Olivier JAMAR de BOLSEE pour continuer le mandat de Monsieur BASTIN et Monsieur Bruno DEPASSE pour continuer le mandat de Monsieur Freddy GASPARD ;

Considérant que la procédure de modification de la composition de la CCATM respecte les dispositions de l'article D.I.10 du CoDT et de la circulaire ministérielle du 19 juin 2007 ;

ARRETE :

Article 1^{er} – La composition de la commission consultative communale d'aménagement du territoire et de mobilité de STOUMONT est modifiée suivant la proposition contenue dans la délibération du conseil communal du 22 novembre 2017.

En conséquence, il est mis fin aux mandats de membres effectifs du secteur privé de Messieurs Freddy GASPARD, Francis BASTIN et Guy COLSON ainsi que de membres suppléants du secteur privé de Messieurs Alain DOGNE et Etienne LORENT.

La commission est donc composée comme suit :

Est désigné en qualité de président de la C.C.A.T.M. : GOFFART Bernard

Sont désignés en qualité de représentants du « quart communal » :

Effectifs	Suppléants
DECHAMP Eric	1.VANNERUM Yvonne 2.ANDRE Albert
LAFFINEUR Marylène	1.GOFFIN Philippe 2. MONVILLE Marie
DUPONT José	1.LAMBOTTE Daniel 2.BEAUVOIS Samuel 3.DEWEZ Jacqueline 4.GILLEMAN Cécile 5.DEPIERREUX Gaëtan

Sont désignés en qualité de représentants des intérêts sociaux, économiques, patrimoniaux, environnementaux et de mobilité :

Effectifs	Suppléants
DEPASSE Bruno	/
FRANCK Vincent	/
STAES Marie-Christine	/
JAMAR de BOLSEE Olivier	/
HENNEQUIN Michaël	/
SACRE Christiane	/
LEGROS Olivier	/
MONSEUR Alain	/
HERMANS Daniel	/

Article 2 – Le présent arrêté sort ses effets le jour de sa notification au collège communal.

Fait à Namur, le

28 DEC. 2017


Carlo DI ANTONIO

